



Perraud
Vous emmener partout
● ● ● ● ●

Entre vignes et châteaux

Bourgogne, Champagne, Alsace

du lundi 2 octobre au Dimanche 8 octobre

OCTOBRE 2023

7 JOURS / 6 NUITS

Sous réserve de disponibilité au moment de votre confirmation



RETRAITÉS ILL



JOUR 1 : votre région - Beaune

Départ tôt le matin de votre localité en direction de la Bourgogne. Arrivée à Beaune en fin de matinée. **Déjeuner** et **visite guidée de Beaune**, capitale des vins de Bourgogne, cerclée comme un fût par ses remparts. **Visite guidée de l'Hôtel-Dieu**, chef d'œuvre du XV^e siècle et joyau de l'architecture gothique avec ses somptueuses toitures décoratives. Puis, **découverte des caves Patriarche**. La maison est installée dans l'ancien couvent des visitandines du XVII^e siècle. Visite en autonomie des plus grandes caves de Bourgogne, 4 bornes racontent l'histoire de la maison. **Dégustation de 10 vins**. Installation à l'hôtel, dîner et logement.

JOUR 2 : la Route des grands crus

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis départ (**guide journée en option**) à la découverte de la **route des Grands Crus**, surnommée les Champs-Élysées de la Bourgogne. Cette route viticole vous entraîne à travers les beaux paysages viticoles de la Côte-d'Or au gré de ses plus charmants villages. **Visite guidée du magnifique château du Clos de Vougeot**, considéré comme le lieu de naissance des vins de Bourgogne. **Dégustation de vin dans une cave**. **Déjeuner** et dans l'après-midi, **visite du Cassissium**, qui invite à découvrir le monde du cassis sous toutes ses formes à travers une nouvelle muséographie ludique et interactive : **projection de film, visite guidée de la liquoristerie Vedrenne, dégustation de Crème de Cassis**, Liqueurs, Apéritifs Bourguignons, Eaux-De-Vie, Sirops et boutique. Retour à l'hôtel, dîner et logement.

JOUR 3 : Dijon - Reims

Petit déjeuner, puis route en direction de **Dijon, capitale de la Bourgogne**, magnifique avec son secteur sauvegardé, ses maisons à colombages et hôtels particuliers. **Visite guidée du centre historique** qui vous mènera au cœur de Dijon, qui s'inscrit sur 97 hectares de Secteur Sauvegardé, du Palais des Ducs et des États de Bourgogne, en passant par celui de Notre-Dame et ses rues médiévales, ainsi que de beaux hôtels particuliers. Puis rdv à la **Fabrique de Pain d'Épices** pour découvrir l'histoire du pain d'épices, et de la Maison Mulot et Petitjean à **travers un parcours ludique et visuel**. Sur des écrans géants, le personnel vous expliquera les secrets de fabrication du pain d'épices. **Dégustation de ces spécialités**. **Déjeuner** puis départ vers la région de Reims. Installation à l'hôtel, dîner et logement.

JOUR 4 : Reims - Epernay

Petit déjeuner, puis **rendez-vous avec un guide local pour la visite de Reims**, cité de sacre et métropole du Champagne. Découverte de la **cathédrale**, classée au **patrimoine mondial par l'Unesco**, chef-d'œuvre de l'art gothique ornée de plus de 2 300 sculptures, dont le célèbre Ange aux Sourires et les vitraux réalisés par Chagall. Edifiée à partir de 1211, ce fut le lieu des sacres des rois de France, en souvenir du baptême de Clovis en 498. **Déjeuner**. Départ pour Cumières via Hautvillers, berceau du champagne, où Dom Pérignon découvrit la méthode de champagnisation du vin, puis **Epernay**. Découverte de la célèbre avenue du Champagne et ses noms prestigieux. **Visite des caves Mercier**. À bord du petit train, vous découvrirez ses 47 galeries et terminerez la visite par la **dégustation d'une flûte de champagne**. Temps libre puis retour à l'hôtel. Dîner et logement.

JOUR 5 : Strasbourg

Petit déjeuner, puis départ vers **Strasbourg**. Arrivée en fin de matinée dans cette ville aux richesses architecturales exceptionnelles. À la fois "**Capitale**" de l'Alsace, siège de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et lieu de réunion du Parlement Européen, la ville est devenue une véritable plaque tournante du commerce international. **Déjeuner dans une brasserie typique**. **Visite guidée** de Strasbourg : la **cathédrale, la Cité Ancienne, la Petite France**. Installation à l'hôtel (région Strasbourg - Obernai), dîner et logement.



JOUR 6 : Colmar – la Route des vins

Petit déjeuner. Départ avec un **guide local** en direction de **Colmar**. Découverte de la **Venise alsacienne** dont le charme réside dans le caractère purement alsacien de ses rues bordées de jolies maisons sculptées et ornées : la Place de **l’Ancienne Douane, la Maison Pfister, la Petite Venise, la Collégiale St Martin...** **Déjeuner** et départ pour la **route des vins**. Au pied des coteaux sous-vosgiens hérissés de vieilles tours et de châteaux en ruines, traversée du vignoble reliant bourgades et villages aux noms prestigieux : Ribeauvillé, Riquewihr, Kaysersberg... **Arrêt dans une cave et dégustation de vins**. Retour à l’hôtel, dîner et logement.

JOUR 7 : Strasbourg – votre région

Petit-déjeuner et retour direct dans votre région. **Déjeuner libre** en cours de route. Arrivée prévue en fin d’après-midi.

TARIF PAR PERSONNE : sur une base de 40 personnes

BASE de participants	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 44	De 45 à 52
€	1393.00	1285.00	1243.00	1193.00	1144.00

- participation ARILL: 200 €

UN GRATUIT POUR 40, soit la 41^e place offerte

Prix net: 993 € (acompte de 300 € à l'inscription).

Prestations incluses :

- **TRANSPORT** en autocar de grand tourisme
- **HEBERGEMENT** en hôtel 3*, base chambre double
- **RESTAURATION** : la pension complète du déjeuner du Jour 1 au petit déjeuner du dernier jour, ¼ de vin inclus aux repas, café inclus aux déjeuners
- **VISITES / ANIMATION**
 - Les visites, entrées et dégustations mentionnées au programme
 - Un guide local à la journée les jours 2, 4 et 6
- **DIVERS** : Les assurances assistance rapatriement et ANNULATION

Prestations non incluses :

- . Le supplément chambre seule : + 225 €
- . Les visites non mentionnées
- . Les dépenses personnelles
- . Les pourboires éventuels

Informations importantes :

FORMALITÉS : carte d'identité ou passeport en cours de validité

Pour les ressortissants de nationalité étrangère, prière de consulter les autorités compétentes (ambassade, consulat).

FORMALITÉS SANITAIRES : il appartient au client de s'assurer qu'il est à jour des vaccinations recommandées par l'institut Pasteur pour effectuer son séjour (www.pasteur.fr)

MONNAIE EN COURS : €

HORAIRES / CONTACT : les horaires définitifs vous seront communiqués en temps utiles avant le départ ainsi que des coordonnées à joindre sur place en cas de problème

RESERVES TARIFAIRES : un réajustement tarifaire peut être appliqué à 20 jours du départ en fonction de la fluctuation du taux de change, l'augmentation du coût des carburants, et taxes diverses.

PROGRAMME ADAPTÉ PMR : non

RÉSERVATION / RÈGLEMENT :

. Acompte de 30 % par personne à la réservation

. Solde 30 jours avant le départ

. Réajustement éventuel 20 jours avant le départ

CONDITIONS D'ANNULATION : + 30 jours : frais de dossier / De 29 à 21 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage / De 20 à 08 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage / De 07 à 02 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage / Moins de 2 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage. **Frais de dossier applicables en cas d'annulation** : 28 € par personne

En fonction des voyages les conditions ci-dessus peuvent être modifiées : se référer au contrat définitif.

Tout voyage ou séjour interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du passager, pour quelque raison que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement, même en cas de rapatriement.

Si les assurances annulation ont été souscrites, se référer aux conditions de remboursement de l'assurance (remises sur demande et avec le contrat).

Date d'impression du programme : 27/11/2022. Validité des présents tarifs : 3 mois

L'ordre des visites pourra être inversé mais toutes les activités prévues au programme seront effectuées.

NOUS CONTACTER



Groupe PERRAUD - Voyages Organisés
441, Avenue du Peuras - 38210 TULLINS
☎ 04 76 35 80 30 / Fax 04 76 35 80 31
contact.groupes@groupeperraud.com



LES ENTREPRISES
DU VOYAGE



FORMULAIRE D'INFORMATION

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le [code du tourisme](#). L'entreprise SGVE PERRAUD VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise SGVE PERRAUD VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. SGVE PERRAUD VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (15, avenue Carnot 75017 Paris – tel 01 44 09 25 35) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de SGVE PERRAUD VOYAGES.